Guide méthodique pour le travail personnel d’approfondissement (TPA) de fin d’apprentissage en culture générale

* Version 1.9/ Année 2020-2021

Nom et Prénom : ………………………………………………………………

Sommaire

[1. Préambule 3](#_Toc29476495)

[2. Exigences 4](#_Toc29476496)

[2.1. Consignes générales 4](#_Toc29476497)

[2.1.1 Les 8 aspects abordés en eCG 5](#_Toc29476498)

[2.2. Contenu du dossier 6](#_Toc29476499)

[2.3. Présentation du dossier 6](#_Toc29476500)

[2.4. Fil rouge : structure du TP (exemple) 7](#_Toc29476501)

[2.5. Références et bibliographie 8](#_Toc29476502)

[2.6. Usage du QR code 10](#_Toc29476503)

[2.7. Plagiat 10](#_Toc29476504)

[2.6.1. Déclaration sur l’honneur 11](#_Toc29476505)

[2.6.2. Grille d’évaluation du TPA 12](#_Toc29476506)

[2.8. Délai 13](#_Toc29476507)

[2.9. Gestion du temps de travail 14](#_Toc29476508)

[3. Règlement, réclamations et recours 15](#_Toc29476509)

[3.1. Règlement du TPA 15](#_Toc29476510)

[3.2. Réclamations et recours 17](#_Toc29476511)

[4. Annexes : 18](#_Toc29476512)

[4.1. Contrat 18](#_Toc29476513)

# Préambule

Le plan d’études de chaque personne en formation prévoit la rédaction d’un **travail personnel d’approfondissement** (ci-après : TPA) durant la dernière année de formation.

Afin de faciliter l’élaboration du travail exigé[[1]](#footnote-2), ce guide présente les différents aspects du TPA et illustre les points essentiels du Règlement interne sur le TPA des écoles professionnelles du canton de Fribourg (en annexe).

A l’ère où tout doit aller vite, il faut savoir « donner du temps au temps »[[2]](#footnote-3). C’est précisément votre chance : prendre le temps… de réfléchir et pouvoir travailler sur un thème de votre choix. **Profitez-en pour élargir vos connaissances sur un sujet en relation directe avec vos intérêts personnels, ou pour mener à bien un projet en rapport avec votre expérience professionnelle.**

Ce travail devrait vous permettre de développer les compétences suivantes :

* Choisir judicieusement votre sujet
* Rechercher et sélectionner de la documentation
* Faire preuve de curiosité et d’intérêt
* Analyser, ordonner les différents aspects développés dans votre dossier
* Organiser votre temps de travail en respectant les échéances fixées
* Fournir un travail de longue durée en faisant preuve d’autonomie
* Présenter votre travail lors de l’examen oral
* …

Votre enseignant(e) eCG vous accompagnera dans cette aventure et vous apportera son soutien, son aide et ses conseils.

# Exigences

## Consignes générales

* Votre travail consiste à mener une recherche personnelle (lectures, discussions, réflexions,…).
* **Tout commence par le choix adéquat de votre thème que vous aurez choisi en accord avec votre enseignant d’eCG.**
* **Formulez, ensuite, 3 questions en rapport avec votre thème.**
* Ces 3 questions doivent avoir un lien avec **3 des aspects** de l'eCG tels que culture, droit, écologie, économie, éthique, identité et socialisation, politique et technologie. La liste de ces aspects accompagnée de définitions et d’exemples se trouve à la page suivante.
* Une fois le thème, les 3 aspects et les 3 questions définis, vous **devez compléter le contrat** (voir annexe p.19) **et le signer avec votre enseignant**.
* Votre TPA comprendra au minimum **15'000 caractères** (espaces non compris). Une fonction dans Word permet de contrôler facilement cet indicateur.
* Vous devez inclure dans votre travail un **questionnaire** ou une **interview** d’un spécialiste du sujet (en indiquant ses coordonnées). En lieu et place, il est également possible de faire une **enquête** ou de procéder à un **sondage**.
  + **L’interview et le sondage sont considérés** **comme une source d’informations** et **leur contenu ne compte pas dans les 15'000 caractères exigés pour votre TPA.**
  + C’est pourquoi leur retranscription doit être placée **dans les annexes de votre travail**.
  + Il faut se nourrir de l’interview et/ou du sondage et y faire référence dans le contenu du travail pour compléter ses recherches.
* Il vous est possible de réaliser votre travail personnel sous une autre forme qu'un dossier (par ex: vidéo, pages WEB, etc.) aux conditions suivantes :
* Le plan du TPA fait l'objet d'un nouveau contrat entre vous et l’enseignant eCG.
* Vous assurez votre propre encadrement technique sans solliciter l'école professionnelle.
* Vous soumettez également un projet détaillé qui doit être approuvé par l’enseignant eCG.

## Les 8 aspects abordés en eCG

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Aspect** | **Explication** | ***Exemple*** |
| **Culture** | La culture concerne l’ensemble des usages (traditions), des coutumes (modes de vie, vêtements,…), des manifestations artistiques (musique, littérature,…), religieuses (rites) et intellectuelles (valeurs) qui définissent et distinguent un groupe humain, une société. | *L'agriculture de montagne est une part importante de la culture suisse. Est-ce une raison suffisante pour la préserver ?* |
| **Droit** | Le droit est l’ensemble de toutes les règles qui organisent les rapports (juridiques) des hommes entre eux en vue d’une vie harmonieuse en société. | *Quels sont les critères légaux pour obtenir des paiements directs destinés à l'agriculture de montagne ?* |
| **Ecologie** | L’écologie étudie les relations des êtres vivants avec leur environnement. | *Quels sont les apports et les nuisances de l'agriculture de montagne ?* |
| **Economie** | L’économie étudie la façon dont les hommes s’organisent pour satisfaire leurs besoins dans un monde où les ressources (naturelles, matérielles ou financières) sont limitées. | *L'agriculture de montagne peut-elle encore être rentable sans paiements directs ?* |
| **Ethique** | L’éthique a pour but de dire comment se comporter (règles de conduite), comment agir au mieux pour le bien de la société. | *A-t-on le devoir moral, envers nos ancêtres et les générations futures, de préserver la pratique ancestrale qu’est l’agriculture de montagne ?* |
| **Identité &**  **socialisation** | Chaque individu construit sa propre identité au contact des autres afin de trouver sa place dans la société. | *Dans quelle mesure l’agriculteur de montagne incarne-t-il une part de l’identité suisse ?* |
| **Politique** | La politique a trait à tout ce qui concerne la vie publique, en particulier l’organisation supérieure de l’Etat (gouvernement) et l’exercice du pouvoir. | *Existe-t-il des partis/lobbies qui défendent l’agriculture de montagne et si oui, quel est leur programme à ce sujet ?* |
| **Technologie** | Notre monde et notre manière de vivre sont fortement influencés par le développement de nouvelles technologies. | *Quels sont les progrès technologiques qui peuvent contribuer à maintenir une agriculture de montagne ?* |

## Contenu du dossier

* Page de garde : Doivent figurer : titre du TPA + « Examen final eCG », école, prénom et nom de l’auteur, n° du cours, profession, année.
* Sommaire : Avec numéros des pages : **attention**, il doit correspondre au contenu du dossier.
* Introduction : Raisons et motivations relatives au choix du sujet, objectifs, présentation du thème et des 3 questions.
* Corps du texte : Développement des 3 aspects/réponses aux 3 questions, recherches et analyses, illustrations.
* Conclusion : Synthèse du contenu du travail, interrogations nouvelles perspectives.
* Bilan personnel : Démarches entreprises, compétences exercées (difficultés rencontrées) et évaluations des objectifs.
* Bibliographie : Livres, articles, sites internet, documents audio-visuels… (cf. p.10).
* Annexes (éventuelles) : Interview, résultats bruts du sondage, remerciements, …
* Déclaration sur l’honneur : (cf. p.12)

## Présentation du dossier

* Document informatisé
* Format : A4
* Police : « Times New Roman », « Arial » ou « Calibri », taille 12
* Pages : numérotées
* Illustrations : légendées

## Fil rouge : structure du TP (exemple)

**1. Introduction**

1.1 Les raisons, les motivations du choix de la problématique

1.2 Les objectifs…

1.3 L’annonce du plan

**2. Traitement du sujet**

2.1 Formulation du premier aspect sous forme de question

2.1.1 Sous-question développée sous forme de paragraphes

2.1.2 Sous-question développée sous forme de paragraphes

…

2.1.x Appréciation personnelle, point de vue et argumentation

2.2 Formulation du deuxième aspect sous forme de question

2.2.1 Sous-question développée sous forme de paragraphes

2.2.2 Sous-question développée sous forme de paragraphes

…

2.2.x Appréciation personnelle, point de vue et argumentation

2.3 Formulation du troisième aspect sous forme de question

2.3.1 Sous-question développée sous forme de paragraphes

2.3.2 Sous-question développée sous forme de paragraphes

…

2.3.x Appréciation personnelle, point de vue et argumentation

**3. Conclusion – synthèse – appréciation personnelle globale**

**4. Bilan personnel**

4.1 Démarches entreprises

4.2 Compétences exercées

4.3 Evaluation des objectifs

**5. Bibliographie**

**6. Annexes**

6.1 Interview

6.2 Remerciements

6.3 Déclaration sur l’honneur

## Références et bibliographie

Pour effectuer ce TPA, vous devez vous documenter.

Lors de la rédaction du travail, vous avez **l’obligation de citer vos sources et de noter vos références** selon le modèle suivant (basé sur les normes APA-American Psychological Association-utilisées dans la majorité des hautes écoles). Vous avez la possibilité d’utiliser d’autres normes (p. ex. ISO 690) ou un système personnel, mais les références doivent être **uniformes et complètes**.

* **Références :** directement dans le texte

1. Reprise d’une **phrase** ou d’une **citation** (max. 40 mots) :

Exemple :

Certains auteurs rappellent que « la solution de problèmes d’arithmétique élémentaire n’a pas été beaucoup étudiée par les psychologues » (Rouchier, 1994, p. 150).

1. Reprise d’une **idée** d’un auteur :

Exemple :

Dans sa revue d’études, Crahay (1997) souligne que l’usage du temps d’enseignement officiel varie en fonction des classes.

Ou autre exemple :

L’usage du temps d’enseignement officiel varie en fonction des classes de même degré scolaire (Crahay, 1997).

1. Sites internet sans auteur :

Exemple :

L’enseignement ne doit pas être confondu avec l’éducation (« Enseignement », Wikipédia).

Variante : Les références peuvent également faire l’objet de notes de bas de page.

Exemple :

Texte : Certains auteurs rappellent que « la solution de problèmes d’arithmétique élémentaire n’a pas été beaucoup étudiée par les psychologues »1

Note de bas de page : 1(Rouchier, 1994, p. 150)

* **Bibliographie :**

Dans votre bibliographie, chacune de vos sources doit apparaitre une fois, par ordre alphabétique des auteurs en respectant les majuscules, minuscules, abréviations, points, parenthèse, italique, etc.  Comme dans les exemples ci-dessous :

1. Livres :

Auteur (année). *Titre*. Lieu d’édition : Maison d’édition.

*Exemple :*

Basso J. (1983). *Les groupes de pression*. Paris : P.U.F.

1. Revues / articles de journaux :

Auteur (année). Titre de l'article. *Nom du périodique*. Numéro. Page(s).

*Exemple :*

Pelloile B. (1983). Le vocabulaire. *Revue française de science politique*. No 33, p. 66-67.

1. Internet :

Nom du réalisateur, Initiale du prénom. (Année). *Titre de la production* [Nature du média]. Repéré à URL non diffusés Les polycopiés, présentations PowerPoint, notes de cours, etc. non diffusés/

*Exemple :* Métivet, J.-P., & Stelletta, P. (2008). *Nouveaux médicaments, nouveaux malades* [Vidéo en ligne]. Repéré à http://www.dailymotion.com/video/x4bh7n\_cancer-et-acces-aux-medicaments-1-2\_news

1. Images et photographies :

Petit conseil : numérotez vos photos dans le TPA. Ensuite dans la bibliographie des images, reprenez cette numérotation et notez vos sources de cette manière :

Image repérée en ligne : Auteur, A. (année). *Titre de l’image* [type, médium, format, etc.]. Repéré à URL.

Photographie ou œuvre d'art originale : Auteur, A. (année). *Titre de l’image* [type, médium, format, etc.]. Lieu : Musée, lieu ou organisme qui détient l’œuvre.

Dans le cas où vous utiliseriez une photo qui vous appartient, il suffit de mettre :

Collection personnelle

## Usage du QR code

Afin d’illustrer certains sujets ou points évoqués dans le cadre de votre TPA, il est possible d’intégrer des QR-codes permettant au lecteur de votre travail d’accéder immédiatement à un lien ou un contenu vidéo qui apportera une meilleure compréhension.

Le contenu vidéo ne doit en principe pas dépasser 4 minutes.

Vous devrez toutefois vous assurer que le contenu auquel le QR code renvoie soit pertinent, respecte le droit d’auteur ainsi que les lois en vigueur.

Divers sites permettent de générer des QR-codes gratuitement (<https://www.qr-code-generator.com> ,…).

## Plagiat

Le plagiat est un vol de la propriété intellectuelle au terme de la loi fédérale 231.1 sur le respect des droits d'auteurs.

La version électronique de votre travail sera donc soumise au **logiciel de détection de plagiat « Compilatio »**, qui effectue des contrôles selon un double système : dans un premier temps, il scanne votre travail sur internet et dans un deuxième temps, il le compare à une base de données suisse alimentée par les écoles. Le résultat est donné par le logiciel sous forme de pourcentage de copier-coller et de plagiat et **amène aux sanctions suivantes**.

* **Jusqu’à 10%** : marge de tolérance (aucune sanction)
* **Entre 11% et 59 %,** la note se voit diminuée selon la méthode suivante :
  + (Taux de plagiat – marge de tolérance) x 2 =points à enlever dans la grille d’évaluation, rubrique pénalité plagiat (la grille d’évaluation se trouve à la page 13).
  + Exemple :

Si un travail est plagié à 24% : (24% - 10%) x 2 = 28% des points à enlever, soit 28 points sur 100.

* **Dès 60% de plagiat**, le travail est considéré comme tricherie et **reçoit la note 1.**
* **En cas de mauvais référencement** (par exemple : sans référence en bas de page et uniquement dans la bibliographie), les points perdus sont divisés par 2.
  + Exemple :

Si un travail est mal référencé à 24% : (24% - 10%) x 2 / 2 = 14% des points à enlever, soit 14 points sur 100.

Les sources citées en bas de page **ne sont nullement considérées** **comme du plagiat** et sont **exclues de la statistique**.

Vous devez copier la **« déclaration sur l’honneur »** selon le modèle ci-dessous **sur la dernière page de votre TPA**. Cette déclaration doit être **complétée et signée par vous-même**. Par cela **vous confirmez ne pas avoir triché** et, **dans le cas de tricherie, vous en prenez la responsabilité**.

## Déclaration sur l’honneur

Je soussigné(e) déclare sur l’honneur avoir pris connaissance des directives contenues dans le guide méthodique et avoir rédigé personnellement un travail conforme à leurs exigences. Celui-ci n’a pas d’autres sources que celles que j’ai indiquées systématiquement dans le texte (avec les citations entre guillemets et notes de bas de page) et dans la bibliographie.

J’ai pris connaissance qu’un travail basé sur du plagiat peut être considéré comme une fraude et sanctionné par la note 1.

Lieu et date :

Nom de la personne en formation :

N° du cours :

Profession :

Signature :

## Grille d’évaluation du TPA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| I. Document écrit | |  |
|  |  |  |
| **Forme (présentation)** |  |  |
| Page de titre |  | 1 pt |
| Table des matières | Structure du travail (plan, titres, sous-titres, cohérence) | 5 pts |
| Mise en page | Présentation générale, en-tête, pied de page, pages numérotées | 6 pts |
| Illustrations | Cohérentes, en lien avec le contenu | 3 pts |
| Bibliographie et références | Références conformes au guide méthodique, y c. les images | 5 pts |
|  | **Total** | **20 pts** |
|  |  |  |
| **Contenu et expression** |  |  |
| Introduction | Motivation, objectifs, annonce du plan | 6 pts |
| Contenu | Pertinence de l'interview/enquête/sondage (6pts) | 12 pts |
| Intégration de l'interview/enquête/sondage (6pts) |
| Sujet abordé de manière personnelle et originale Style d'écriture, suite logique des idées | 12 pts |
| Pertinence et développement adéquats | 12 pts |
| Analyses et commentaires sur la matière récoltée | 12 pts |
| Conclusion |  | 5 pts |
| Bilan personnel |  | 5 pts |
| Qualité d'expression | Orthographe (barème : ¼ pt / faute) | 8 pts |
| Syntaxe, ponctuation, style | 8 pts |
|  | **Total** | **80 pts** |
|  |  |  |
| **Pénalités** |  |  |
|  |  |  |
| Remarques du correcteur | Interview/sondage manquant (-10pts) | Points négatifs |
|  | Caractères insuffisants (-1pt / 200 caractères manquants) |
|  | Copié-collé massif (jusqu'à -20pts) |
|  | Non-respect du contrat (-15pts / question non respectée) |
|  | Divers, autre |
| Plagiat | Pourcentage final fournir par Compilatio.net | % |
| 1 | Plagiat ou mauvais référencement | Points négatifs |
|  |  |  |
|  | Total écrit | 100 pts |
|  |  |  |
| II. Processus d'élaboration | |  |
|  |  |  |
| Contenu du travail | Bilans intermédiaires, qualité du contenu | 15 pts |
| Progression du travail | Respect des délais, ressources et moyens à disposition, démarches entreprises, contacts | 10 pts |
| Attitude au travail | Motivation et intérêt, discipline, aptitude à s'autogérer, ouverture d'esprit, volonté | 15 pts |
|  |  |  |
|  | Total élaboration | 40pts |
|  |  |  |
| III. Présentation orale | |  |
|  |  |  |
| Contenu de la présentation | Justification du choix du sujet, explication de la démarche, contenu traité, conclusion et bilan de l'expérience | 20 pts |
| Maîtrise du sujet | Connaissance du sujet, réponses aux questions | 30 pts |
| Attitude personnelle | Qualité de l'expression, voix, regard, posture, gestion de soi | 10 pts |
|  |  |  |
|  | Total oral | 60 pts |
|  |  |  |
|  | **Total** | **200pts** |

## Délai

* Le sujet ne pourra en aucun cas être modifié ou changé au-delà de la 6ème semaine scolaire, soit le **vendredi 9 octobre 2020**.
* Restitution : Les travaux doivent être rendus impérativement durant la 17ème semaine de cours, au plus tard le vendredi **22 janvier 2021**.

Un travail non déposé implique que vous ne pouvez pas vous présenter à l’examen final (écrit) eCG et que vous devrez vous représenter l’année suivante.

* A rendre : **Un exemplaire imprimé :** relié avec un système à anneaux, sans fourre plastique. Ce document vous sera rendu lors de la présentation orale. *Vous pouvez faire relier votre TPA au matériel scolaire de l’EPAI de Fribourg pour CHF 1.- / pièce.*

**Un exemplaire électronique :** format PDF ou Microsoft Word, par email, sur clé USB ou CD. Cet exemplaire numérique sert à contrôler le plagiat.

**Un exemplaire de correction :** imprimé uniquement recto, agrafé. Cet exemplaire sert à l’enseignant, pour effectuer la correction du travail.

## Gestion du temps de travail

Le travail personnel nécessite une liberté et une autonomie à gérer. Si les circonstances l’exigent, vous pourrez, d’entente et avec l’accord de l’enseignant eCG, disposer occasionnellement de votre temps hors de la salle de classe pour organiser vos recherches dans des centres de ressources, bibliothèques, musées, entreprises, pour procéder à un entretien, une interview, ou pour rédiger votre travail en salle d’informatique.

La Direction de l’école accepte ce principe d’organisation et l’enseignant eCG en assume sa gestion. Si vous êtes autorisé(e) à quitter l’établissement scolaire pendant les heures de cours, ceci ne pourra se faire qu’en possession d’une mention (dans votre agenda) signée par l’enseignant eCG.

Vous êtes responsable de votre comportement aussi bien lors de vos déplacements que dans les endroits que vous fréquentez ainsi que dans la salle de classe pendant l’absence de l’enseignant eCG. Les principes qui régissent le bon fonctionnement des écoles ainsi que la « Charte sur l’utilisation d’Internet » sont applicables. Chaque personne en formation étant couverte obligatoirement par une assurance accidents, les enseignants eCG et la Direction de l’école déclinent toute responsabilité en cas de problèmes.

# Règlement, réclamations et recours

## 3.1. Règlement du TPA

Extrait du PLAN D’ETUDES DES ECOLES CANTONALES POUR L’ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE GENERALE

|  |  |
| --- | --- |
| Principe | **Article premier**  1 Toute personne en formation doit réaliser un travail personnel d’approfondissement (TPA) durant sa dernière année de formation.  2 Dans le cadre de la FPI de 2 ans, si une personne en formation ne dépose pas de TPA, la qualification exigée pour l’achèvement de la formation professionnelle initiale dans le domaine de la Culture Générale n’est pas remplie et doit donc être répétée lors de la prochaine session d’examen dans ce domaine.  3 Dans le cadre de la formation professionnelle initiale (FPI) de 3 ou 4 ans, une personne en formation n’est pas admise à l’examen final de culture générale si elle ne dépose pas de TPA. En conséquence, la qualification exigée pour l’achèvement de la formation professionnelle initiale dans le domaine de la Culture Générale n’est pas remplie et doit donc être répétée lors de la prochaine session d’examen dans ce domaine. |
| Définition | **Art. 2**  1 Le TPA est un travail qui vise à faire appliquer aux personnes en formation les compétences acquises durant les cours consacrés à l’enseignement de la Culture Générale.  2 Il comprend la rédaction d’un document écrit – résultat d’une recherche approfondie – et sa présentation orale.  3 Dans des cas particuliers, le document écrit peut être remplacé par une production tangible définie par le Guide du TPA. |
| Choix du sujet | **Art. 3**  1 La personne en formation choisit son sujet dans un cadre permettant un développement analytique.  2 La personne en formation doit en particulier établir des liens avec deux aspects (FPI de 2 ans) ou trois aspects (FPI de 3 et 4 ans) extraits du PEC.  3 L’enseignant eCG exerce un droit de regard sur le sujet et les aspects choisis par la personne en formation. Il peut accepter, à titre exceptionnel, des aspects différents de ceux présents dans le PEC.  4 En cas de désaccord entre la personne en formation et son enseignant eCG sur le sujet choisi ou le projet de TPA à mettre en œuvre, il appartient à la direction de l’école de trancher le différend. |
| Guide du TPA | **Art. 4**  1 L’enseignant eCG remet formellement le Guide du TPA à la personne en formation.  2 La personne en formation doit respecter les directives contenues dans le Guide du TPA. |
| Lieu de travail | **Art. 5**  La personne en formation peut, avec l’accord de l’enseignant eCG, être dispensée des heures de cours de Culture Générale pour organiser ses recherches dans des centres de ressources, bibliothèques, musées, entreprises, etc., pour procéder à un entretien, des recherches ou autre. |

|  |  |
| --- | --- |
| Responsabilité | **Art. 6**  Les personnes en formation sont responsables de leur comportement aussi bien lors de leurs déplacements que dans les endroits qu’elles fréquentent ainsi que dans la salle de classe pendant l’absence de l’enseignant eCG. Les principes qui régissent le bon fonctionnement des écoles sont applicables. Chaque personne en formation étant couverte obligatoirement par une assurance accidents, les enseignants et la Direction de l’école déclinent toute responsabilité en cas de problèmes. |
| Planification | **Art. 7**  1 La planification et les délais sont prévus dans le Guide du TPA. Ceux-ci doivent être impérativement respectés par les personnes en formation et les enseignants.  2 L’enseignant eCG décide de l’organisation hebdomadaire et adapte le temps consacré à la réalisation du TPA en fonction de la planification choisie, tout en respectant les délais prévus dans le Guide du TPA. |
| Critères d’acceptation du TPA | **Art. 8**  1 Pour être considéré comme déposé, un travail doit comprendre au moins une page de garde, une table des matières, une introduction, une partie de développement, une conclusion, une bibliographie.  2 Si l’article 2.3 est appliqué, les critères d’acceptation du TPA sont définis par l’enseignant eCG et soumis au Responsable de Culture Générale.  3 L’école remet un reçu à l’auteur du TPA et le consigne. |
| Remise hors délai | **Art. 9**  1 En cas de remise hors délai, le travail personnel est considéré comme non déposé. Restent réservés les cas de force majeure.  2 Si le TPA est non déposé, l’école en informe formellement l’auteur et son entreprise formatrice. |
| Evaluation | **Art. 10**  1 Sont évalués le processus d’élaboration, le produit final et la présentation du TPA.  2 La note du TPA est établie selon la Grille d’évaluation présente dans le Guide du TPA, arrondie à la demi-note.  3 La répartition des points dans la Grille d’évaluation du TPA doit respecter les proportions suivantes : processus d’élaboration 20%, produit final 50%, présentation orale 30%. |
| Evaluation de l’élaboration | **Art. 11**  1 L’enseignant eCG encadre et accompagne la personne en formation pendant les périodes d’enseignement.  2 Le processus d’élaboration est évalué par l’enseignant eCG lors d’entretiens avec la personne en formation, en fonction des critères suivants :   * l’implication individuelle ; * la méthode de travail ; * la recherche de documentation ; * la réflexion dans le choix des aspects à développer ; * le respect d’un échéancier.   3 L’enseignant établit pour chaque entretien un procès-verbal signé par l’enseignant et la personne en formation, selon les directives fixées dans le Guide du TPA. |

|  |  |
| --- | --- |
| Evaluation du produit final | **Art. 12**  1 Le produit final est évalué dans les deux domaines *Société* et *Langue et Communication*.  2 Les règles concernant la dimension du produit final (nombre de caractères minimaux, nombre de pages, etc.) sont spécifiées dans le Guide du TPA.  3 Le produit final ne peut pas être basé uniquement sur la compilation de documents. Il doit comporter des apports personnels, sous la forme, par exemple, d’enquête, d’interview ou de compte rendu personnels.  4 Tout produit final qui ne respecterait pas les deux critères mentionnés en 12.2 et 12.3 sera considéré comme insuffisant (<60% des points attribués à cette partie).  5 La personne en formation a l’obligation de respecter le droit d’auteur en suivant les consignes mentionnées dans le Guide du TPA.  6 Le produit final comprend, en dernière page, une déclaration sur l’honneur de la personne en formation spécifiant son respect du droit d’auteur. |
| Evaluation de la présentation orale | **Art. 13**  1 La présentation orale est évaluée dans les deux domaines *Société* et *Langue et Communication*.  2 La présentation orale dure 15 minutes (présentation et questionnement) et s’effectue devant l’enseignant eCG de la personne en formation et un expert agréé par la direction de l’école. La présentation n’est pas publique.  3 La personne en formation qui ne se présente pas à la séance de présentation orale n’obtient aucun point pour cette présentation, sous réserve des cas de force majeure. |
| Communication de la note | **Art. 14**  La note est communiquée à la personne via le bulletin de notes du dernier semestre. S’agissant d’une note de position de la culture générale, celle-ci ne donne aucune indication sur la note de branche et ne peut faire l’objet d’une réclamation qu’au moment où le résultat final de la procédure de qualification globale est communiqué. |
| Fraude et plagiat | **Art. 15 (selon RFP – art. 58)**  1 En cas de constatation de fraude ou de plagiat lors d’une procédure de qualification, la personne chargée de la surveillance ou de la correction de l’épreuve établit, à l’intention de la commission de qualification concernée (ici la direction de l’école), un rapport écrit dans lequel est consigné l’incident.  2 Sur préavis de la commission, le Service de la formation professionnelle peut invalider l’épreuve de la personne candidate en lui attribuant la note 1. |

## 3.2. Réclamations et recours

Toute décision administrative fondée sur le présent PEEC peut faire l’objet d’une réclamation au SFP et, le cas échéant, d’un recours à la Direction de l’économie et de l’emploi (DEE), conformément à la législation d’application sur la formation professionnelle.

La Direction de l’école et les enseignant-e-s eCG

# Annexes :

## Contrat

Entre

L’enseignant eCG :

et

La personne en formation :

Profession : No du cours :

Le Travail Personnel d’Approfondissement (TPA) choisi par la personne en formation et approuvé par l’enseignant eCG aura pour sujet :

………………………………………………………………………………………………

Il répondra aux 3 questions suivantes qui ont un lien avec 3 aspects différents du PEEC.

Aspect 1 :

Question 1 :

Aspect 2 :

Question 2 :

Aspect 3 :

Question 3 :

Fait en 2 exemplaires, le  à

Signature de l’enseignant eCG Signature de la personne en formation

1. Sans dépôt d’un TPA dans les délais, pas de CFC ! *[voir art.1 al.3 du Règlement du TPA]*  [↑](#footnote-ref-2)
2. Citation de François Mitterrand (1916-1996), président de la République française. [↑](#footnote-ref-3)